



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 octobre 2006

Original : français

---

### **Rapport intérimaire du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine suite à la déclaration à la presse du Président du Conseil de sécurité du 7 juillet 2006**

#### **I. Introduction**

1. Dans sa déclaration à la presse du 7 juillet 2006 (SC/8771/AFR/1406), le Président du Conseil de sécurité m'a demandé de présenter aux membres du Conseil, en octobre 2006, un rapport sur la situation en République centrafricaine. Le présent rapport fait suite à cette demande et fait le point de la situation dans ce pays, notamment aux plans politique, sécuritaire et militaire, socioéconomique et en matière des droits de l'homme.

#### **II. Situation au plan politique**

2. Depuis la parution de mon dernier rapport le 27 juin 2006 (S/2006/441), le chef de l'État centrafricain, le général François Bozizé, a invité le 28 juillet 2006 toutes les tendances politiques et les couches sociales de la nation à un dialogue sur la paix et la sécurité. Les participants ont unanimement reconnu l'insécurité comme le principal facteur de ralentissement des activités économiques et des échanges commerciaux, ainsi qu'un frein au développement du pays.

3. Au cours du trimestre sous revue, des dissensions, liées pour la plupart à des crises de leadership et de refondation, se sont poursuivies au sein de nombreux partis politiques. Le Ministre de l'intérieur chargé de la sécurité publique a, dans une circulaire du 3 août 2006, interdit d'accès aux médias les partis politiques en proie à des divisions internes, pour « risque de trouble à l'ordre public du fait des déclarations injurieuses et discourtoises proférées par chaque camp ». Par la même occasion, il a accordé aux formations politiques ayant une direction bicéphale, un délai de trois mois pour présenter un bureau unique, sous peine de suspension. L'injonction du Ministre a été perçue par la classe politique comme une ingérence de l'exécutif dans leurs affaires internes.

4. À la demande du Ministre de l'intérieur et avec le consentement des dirigeants des partis concernés, le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix



en République centrafricaine (BONUCA) a organisé le 21 août 2006 une rencontre de clarification de la circulaire. La Présidente du Comité de suivi des actes du dialogue national, des journalistes et les représentants de la communauté diplomatique, ont également pris part aux discussions qui ont permis de désamorcer la tension au sein des partis, d'une part, et entre le Ministre et les partis politiques, d'autre part.

5. Les participants ont recommandé au pouvoir exécutif de ne pas s'ingérer dans la vie des partis politiques, mais d'intégrer l'environnement politique, sécuritaire et socioéconomique dans ses prises de position, afin de préserver les acquis démocratiques. Ils sont, par ailleurs, convenus : a) d'élaborer un texte d'application de l'ordonnance relative aux partis politiques et au statut de l'opposition; b) de renoncer à utiliser les médias pour diffuser des propos haineux et injurieux, ou de nature à instaurer un climat politique malsain; et c) de respecter la discipline en vigueur au sein de leur parti, en appliquant rigoureusement leurs règlements et statuts.

6. Pour sa part, le Ministre de l'intérieur a exhorté les formations politiques concernées à se conformer aux lois et ordonnances qui régissent leur existence et leur fonctionnement. Satisfaits des débats, les participants ont demandé au BONUCA d'organiser régulièrement de telles rencontres qui sont de nature à favoriser l'instauration d'un climat sociopolitique apaisé et durable.

7. Dans la même période, suite à une demande d'avis que lui avait adressée le Président de l'Assemblée nationale relative au cumul des mandats, la Cour constitutionnelle a pris une décision le 25 août 2006, stipulant qu'« il y avait incompatibilité absolue entre le mandat de député et toute autre fonction du pouvoir exécutif, et que le Parlementaire élu, qui opte pour une fonction autre que son mandat législatif, est remplacé *de jure* par son suppléant qui est libre de démissionner ou d'exercer son mandat jusqu'à la fin de la législature ». Cette décision de la Cour a affecté trois ministres; l'un d'entre eux a préféré prendre congé du Gouvernement.

### **III. Situation aux plans militaire et sécuritaire**

8. L'insécurité demeure une préoccupation majeure en République centrafricaine. Si, dans la capitale, la situation sécuritaire s'est quelque peu stabilisée en dépit d'actes de braquage et d'autres bavures, elle est encore très précaire à l'intérieur du pays, en particulier dans les régions du nord et du centre, où les coupeurs de routes et les bandes armées, ainsi que les rebelles, continuent de commettre des exactions sur les populations civiles. Ces exactions se traduisent par des enlèvements d'enfants d'éleveurs contre des demandes de rançon, et par des agressions contre des commerçants sur les principaux axes routiers.

9. L'attaque lancée fin juin par des groupes armés contre une base avancée des Forces armées centrafricaines (FACA) et de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (FOMUC) dans la localité de Gordil au nord-est de la République centrafricaine, proche de la trijonction République centrafricaine/Tchad/Soudan, a fait des morts et de nombreux blessés de part et d'autre. Cette attaque confirme à suffisance la présence de mouvements rebelles au nord de la République centrafricaine et le déplacement progressif de l'insécurité du nord-ouest vers le nord-est, principalement des

préfectures de l'Ouham et de l'Ouham Pendé vers la région de la Vakaga voisine du Darfour au Soudan.

10. La relative accalmie observée depuis peu dans cette région en raison de la saison des pluies pourrait toutefois être remise en cause avec le retour prochain de la saison sèche, ce qui se traduirait par la reprise éventuelle des attaques et autres exactions des mouvements armés. Il convient d'ajouter à ces inquiétudes l'incertitude qui plane sur la suite du processus électoral en République démocratique du Congo. En cas de débordement, la République centrafricaine ne pourra pas faire face à l'afflux des populations congolaises qui traverseraient les fleuves Oubangui ou Ouaka.

11. En attendant leur restructuration effective et le renforcement de leurs capacités opérationnelles sur le terrain, les FACA, actuellement en phase de réorganisation, continuent de bénéficier du soutien de la FOMUC, dont le mandat a été prorogé jusqu'en juin 2007. Le plan de transfert des responsabilités aux FACA est établi. La restructuration des forces de défense et de sécurité est encore dans une phase timide et nécessite un appui fort des bailleurs de fonds.

12. Au plan sous-régional, nonobstant certains progrès, la situation sécuritaire de la République centrafricaine reste également précaire, tributaire de celle de ses voisins, le Tchad et le Soudan notamment. Le Gouvernement centrafricain demeure sous la menace de rebelles et de bandes armées établies dans les zones frontalières du Tchad et du Soudan. Le chef de l'État centrafricain a lui-même reconnu publiquement que « la sécurité est gravement menacée dans la partie septentrionale du pays, qui vit pratiquement sous occupation et qui met en cause l'intégrité du territoire national ». Il a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour aider son pays à trouver une solution idoine à cette situation.

13. Le rapprochement récent entre le Soudan et le Tchad, illustré par l'Accord du 26 juillet 2006 signé par les chefs d'État de ces deux pays, est encourageant. Néanmoins, la reprise des hostilités à l'est du Tchad en septembre 2006 et dans le Darfour, et la présence d'éléments de la rébellion et de groupes armés en territoire centrafricain, diminuent l'espoir d'une accalmie. Ce climat délétère n'est pas de nature à contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité de la République centrafricaine.

14. Le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues de l'initiative tripartite Cameroun/République centrafricaine/Tchad sur l'insécurité transfrontalière, dont le BONUCA est le Facilitateur, se poursuivent. Dans ce cadre, les Gouvernements camerounais et centrafricain ont signé, le 24 août 2006 à Bangui, un Accord instituant une Commission mixte permanente pour lutter contre la criminalité transfrontalière.

15. Par ailleurs, le sommet extraordinaire de la CEMAC, tenu à N'Djamena le lundi 7 août 2006, a confié aux Présidents Omar Bongo Ondimba et Denis Sassou Nguesso, respectivement Président du Comité ad hoc sur la République centrafricaine et Président en exercice de l'Union africaine, l'étude des voies et moyens pour résoudre le problème de l'insécurité en République centrafricaine, notamment dans sa partie nord-est.

16. L'adoption d'une approche sous-régionale pour le règlement de la crise centrafricaine et la stabilisation durable du pays devrait continuer à être privilégiée. C'est la raison pour laquelle j'appuie la décision par laquelle le Conseil de sécurité,

dans sa résolution 1706 (2006) du 31 août 2006 sur le Soudan, encourage la « recherche de solution aux problèmes de sécurité régionale... ». Dans ce cadre, il convient de noter que les Présidents Bozizé et Déby Itno sont favorables au déploiement des troupes des Nations Unies à leurs frontières avec le Soudan.

#### **IV. Situation humanitaire/activités opérationnelles de développement**

17. Le phénomène des coupeurs de route ainsi que les confrontations entre l'armée régulière et les groupes rebelles ont eu un impact négatif sur la situation humanitaire et les activités opérationnelles de développement, notamment au nord-ouest et au nord-est du pays. Les missions humanitaires effectuées dans ces zones par les agences du système des Nations Unies n'ont pu se déplacer hors des centres urbains en raison de l'insécurité générée par les coupeurs de routes, les rebelles et autres groupes armés.

18. Les agences du système des Nations Unies ont poursuivi leur appui au Gouvernement, dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2004-2006. Leurs interventions ont porté pour l'essentiel sur la gouvernance, la mise en œuvre du programme de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés, le relèvement post-conflit, l'assistance humanitaire, notamment aux déplacés internes qui vivent dans une situation alimentaire grave, le développement agricole, l'éducation et la santé, l'assistance aux victimes des violences sexuelles et la protection internationale des 22 000 réfugiés étrangers vivant en République centrafricaine.

19. Un financement total de 5,5 millions de dollars américains, reçu du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF), a permis au Comité permanent interagences de renforcer son assistance d'urgence dans divers domaines, d'une part, et à l'Équipe de pays de financer des activités et projets dans le cadre de la procédure d'appel global (CAP) 2006, d'autre part. La réponse de la communauté internationale à la situation humanitaire précaire en République centrafricaine, qui a atteint 42 % des besoins exprimés, reste insuffisante. Aussi, le Comité permanent interagences a-t-il poursuivi ses actions de plaidoyer, et a procédé au lancement de l'examen semestriel de l'appel global 2006, sous la présidence du Premier Ministre.

#### **V. Situation des droits de l'homme**

20. La situation des droits de l'homme, étroitement liée au contexte politique et sécuritaire, a été marquée par une forte recrudescence d'actes de violence des coupeurs de route et de bandes armées non identifiées, ainsi que des militaires de l'armée régulière, particulièrement dans les secteurs nord du pays. Des militaires jouent parfois le rôle de « gardien de prison », et portent atteinte à l'intégrité physique des prévenus, le plus souvent de manière impunie. De nombreux autres cas d'atteintes au droit à la vie ont été également enregistrés au cours de la période considérée. Les barrières routières de sécurité entravent fortement la liberté d'aller et venir, car elles se sont transformées en véritables péages pour les usagers de la route. Toutefois, des efforts notables ont été faits par les autorités nationales pour en limiter le nombre. Dans le cadre des investigations, la procédure est souvent

entachée d'irrégularités marquées notamment par des dépassements des délais de garde à vue.

21. Au plan judiciaire, la Cour criminelle a tenu sa session annuelle au cours de la période sous revue, examinant de nombreux dossiers dont ceux de personnes accusées, entre autres, d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État. Les procès organisés se sont déroulés de manière publique, équitable et transparente. La Cour a fait preuve de professionnalisme et a décidé d'acquitter l'ensemble des accusés.

22. Dans le cadre de ses activités, la section des droits de l'homme du Bureau a poursuivi son appui aux organisations non gouvernementales et aux institutions nationales. C'est ainsi qu'elle a organisé à leur intention des séminaires et ateliers de formations, en vue du renforcement de leurs capacités.

## **VI. Situation aux plans économique, financier et social**

23. L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 2,7 % (contre 2,4 % en 2005). Cette amélioration est liée au remboursement partiel, par l'État, des dettes dues aux producteurs de coton, à la distribution des intrants et à l'achat de la production courante. Toutefois, la persistance de facteurs exogènes pèse négativement sur l'économie. Il en est ainsi de la flambée des prix du pétrole et de l'évolution contrastée des cours des principaux produits agricoles d'exportation (café et coton), engendrant ainsi une détérioration des termes de l'échange de 2,5 %. L'insécurité qui sévit au nord du pays, acte des coupeurs de route et d'autres bandes armées, a également contribué au ralentissement de l'activité économique.

24. L'insuffisance des ressources affecte les finances publiques, empêchant l'État de faire face à ses dépenses de souveraineté. Il en résulte un déficit public récurrent et un poids insoutenable de la dette. Le Gouvernement poursuit néanmoins ses efforts pour la maîtrise de la masse salariale à travers les opérations de contrôle-pointage des retraités et de vérification des diplômes, et la réforme du secteur douanier. Une mission conjointe Fonds monétaire international/Banque mondiale/Banque africaine de développement, qui a séjourné à Bangui du 12 au 19 août 2006 pour évaluer l'exécution du deuxième programme post-conflit adopté en janvier 2006, a recommandé au Gouvernement de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la gestion de la trésorerie nationale. Une légère amélioration du niveau des recettes a été notée à la fin du mois de juin 2006, mais la masse salariale a enregistré un dépassement de 0,3 milliard de francs CFA (FCFA), et celui des dépenses non salariales a été de 8,4 milliards de FCFA. Dans l'ensemble, la performance globale de l'État s'est améliorée par rapport aux trimestres précédents, même si les dépenses non salariales n'ont pu être réduites suffisamment pour réaliser l'objectif cumulatif en matière de balance primaire.

25. Le Fonds monétaire international a invité les autorités centrafricaines à déployer tous les efforts nécessaires pour réaliser, à brève échéance, l'ensemble des objectifs quantitatifs afin de permettre l'ouverture des discussions sur la préparation d'un programme au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, condition essentielle pour accéder au point de décision de l'initiative en faveur des pays pauvres, très endettés. Dans ce contexte, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont poursuivi leur dialogue avec le Gouvernement, relatif à l'apurement des arriérés extérieurs de la République

centrafricaine envers les bailleurs de fonds multilatéraux. Cet apurement constitue le préalable nécessaire pour le réengagement effectif de ces différents bailleurs.

26. Au plan social, la situation a été marquée par des mouvements de grèves dans les secteurs de l'éducation, des transports et des douanes, ainsi que par des revendications de bourses d'études de la part des élèves et étudiants. Tout particulièrement, les récentes mesures prises par le chef de l'État en vue de réformer l'administration des douanes et des droits indirects ont conduit les fonctionnaires des douanes à déclencher un mouvement de grève le 5 septembre 2006, dans le but d'obtenir l'annulation pure et simple desdites mesures qui prévoient leur redéploiement dans d'autres administrations. Parallèlement, ils ont décidé d'engager une poursuite judiciaire contre le Gouvernement.

## **VII. Observations/recommandations**

27. Malgré les efforts entrepris jusqu'ici, la situation générale de la République centrafricaine demeure volatile du fait de facteurs endogènes et exogènes. L'ordre constitutionnel retrouvé en 2005 est menacé depuis quelque temps par la dégradation de la situation politique, socioéconomique et financière, humanitaire et sécuritaire du pays. Il est indispensable que les Centrafricains privilégient la concertation et le dialogue pour aplanir leurs divergences, en particulier dans le contexte actuel marqué par une situation financière précaire en dépit des efforts d'assainissement des finances publiques. Je suis encouragé par les discussions en cours entre les institutions financières internationales et l'État en vue de la conclusion d'un accord de coopération entre les deux parties.

28. Toutefois, l'insécurité qui perdure, en particulier aux frontières avec le Tchad et le Soudan, représente une menace directe pour la stabilité de la République centrafricaine et de ses voisins. Le processus de restructuration des forces de défense et de sécurité, entamé avec le soutien de la France, ne permet pas encore à ces forces de repousser les groupes armés installés au nord et au nord-est de la République centrafricaine. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement centrafricain, soutenu par des pays de la sous-région, sollicite de la communauté internationale des ressources supplémentaires pour aider ses Forces armées, appuyées par la FOMUC, à accroître leurs capacités opérationnelles propices au rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire.

29. Le Gouvernement centrafricain a sollicité le renouvellement du mandat du BONUCA pour une année supplémentaire. Je poursuis, par le truchement de mon Représentant spécial en République centrafricaine, les discussions en vue de déterminer les domaines prioritaires pour lesquels notre engagement demeure indispensable à la consolidation de la paix dans ce pays.

30. Je voudrais enfin rendre un hommage appuyé à mon Représentant spécial, le général Lamine Cissé, ainsi qu'au personnel du système des Nations Unies en République centrafricaine, pour le dévouement et le courage dont ils ont fait montre pendant cette période particulièrement difficile et éprouvante, dans l'exercice de leurs fonctions.